

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 21 janvier 2025

Date de
convocation :
15/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
M. PIERRACINI Joel
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoit
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme HAM Emmanuelle
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

Madame DIBARTOLO Claire a donné procuration à Monsieur le Maire.
Madame GIAUFFRET Caroline a donné procuration à Madame Patricia FAYOLLE.
Madame SALET Cathy a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre ARZANI.
Madame GIGNOUX Laure a donné procuration à Madame HAM Emmanuelle.

Absents :

Monsieur LE MORVAN Gilles.
Madame ASSO CHARNET Geneviève
Monsieur PIERRACINI Joel

Madame FAYOLLE Patricia a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

**POINTE D'ADMINISTRATION DU CCAS : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE
ÉLU DU CONSEIL MUNICIPAL**

006-21
Reçu le 24/01/2025

Vu l'article R 123-10 du code de l'action social et des Familles

Vu la Loi n° 95-116 du 4 Février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social et modifiant le code la famille et de l'aide sociale relatifs aux centres communaux d'action sociale,

Vu le Décret 95-562 du 6 Mai 1995 fixant les dispositions concernant la composition du Conseil d'Administration du CCAS et les règles de fonctionnement de ces centres,

Vu la Loi n° 95-116 du 4 Février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social et modifiant le code la famille et de l'aide sociale relatifs aux centres communaux d'action sociale,

Vu le Décret 95-562 du 6 Mai 1995 fixant les dispositions concernant la composition du Conseil d'Administration du CCAS et les règles de fonctionnement de ces centres,

Vu la délibération du 15 juillet 2020 qui a fixé les membres du Conseil d'Administration du CCAS à 6 membres élus du conseil municipal et 6 membres nommés par arrêté du Président du CCAS en l'occurrence le Maire,

CONSIDERANT la démission de Madame GIAUFFRET Caroline du Conseil d'Administration du CCAS,

Aussi, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal :

- De nommer en remplacement Madame DI BARTOLO Claire en qualité de membre du CCAS élu du Conseil Municipal.

La délibération est soumise au vote par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De nommer en remplacement Madame DI BARTOLO Claire en qualité de membre du CCAS élu du Conseil Municipal.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 24 Janvier 2025

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE